Note aux concurrents

CONSULTATION N°DP_CCRA/012/26

Ameublement des Salles de Repos du Bâtiment CCA et du Centre de Contrôle Régional d'Agadir

- **Obligations particulières :**
 - Toute offre financière transmise par mail sera écartée ;
 - Les offres des concurrents feront l'objet d'un examen par l'ONDA et toute offre non conforme sera écartée ;
 - Il est à noter que le seuil d'engagement par bon de commande est de 600.000,00 DH TTC.

- **Modalité d'envoi des pièces exigées :**

Le candidat doit transmettre exclusivement par voie électronique, à l'adresse **Achats_bc_ccr-agadir@onda.ma** ,**dans le délai prédéfini sur le PMMP**, une ou des attestations de référence originale(s) ou leur(s) copie(s)conforme(s) délivrée(s) par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations d'importance et de complexité similaires à celles des prestations objet de la présente consultation. Chaque attestation précise notamment :

- La nature des prestations ;
- Leur montant (supérieur **400 000 ,00 DHS TVA Comprise**) ;
- Le nom et la qualité du signataire et son appréciation ;
- L'année de réalisation (entre 2016 et 2026).

- **Non-conformité de l'offre :**

L'offre du concurrent est jugée non conforme, et par conséquent elle sera écartée, dans les cas suivants :

- Manque d'une ou plusieurs pièces exigées ;
- Offres avec réserve(s) ;
- L'utilisation d'un autre canal d'envoi des pièces exigées autre que l'adresse « **Achats_bc_ccr-agadir@onda.ma**» ;
- Non confirmation de l'offre retenue « la moins disante conforme » dans le délai prévu par le PMMP (24 heures) ;
- Non-conformité de la signature électronique de devis aux conditions d'utilisation du PMMP.

Directeur du CCR d'Agadir
YOUNES JANAH